

1514 (30 JANVIER).

Ce jour, a esté permis à Nicolas le Cointe, commis à la maistrise particulière de la monn<sup>e</sup> de Paris, de povoir affiner 40 marcs de billon à 4 d. de loy, en la présence des gardes de lad. monn<sup>e</sup> ou l'un d'eulx, pour en alloier encores 200 marcs d'autre billon qui n'est que à 3 d. 15 grains, et pour icelluy aloier au titre des grans blancs de 12 d. qui sont à 4 d. 12 gr.  
A. R.

(A. N. Reg. Z, 1<sup>o</sup>, 7.)